



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de CHAMARD (Henri), « Avertissement »,
Œuvres Poétiques, II, *Recueils de Sonnets Les Antiquités de
Rome - Les Regrets*, DU BELLAY (Joachim), p. V-XIV

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-10434-6.p.0007](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-10434-6.p.0007)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2000. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

AVERTISSEMENT

Ce nouveau fascicule contient d'abord les recueils de sonnets écrits par du Bellay pendant les quatre années de son séjour à Rome (1553-1557). Il donne ensuite le texte des sonnets qui n'ont vu le jour qu'après la mort de l'auteur.

La première partie, de beaucoup la plus longue, — et sans nul contredit la plus intéressante, — comprend les *Antiquitez de Rome* et les *Regrets*. On aura donc ici les deux chefs-d'œuvre du poète.

Bien que les *Antiquitez de Rome* aient paru sans doute après les *Regrets*, si l'on s'en fie au privilège (Fontainebleau, 3 mars 1557, n. s. 1558), postérieur à celui des *Regrets* (Paris, 17 janvier 1557, n. s. 1558), néanmoins, il m'a semblé logique de mettre en tête une œuvre que tout désigne à l'attention comme composée avant l'autre : et son état d'inachèvement (un *premier* livre sans second, signe indubitable du précoce dégoût qui saisit l'auteur et lui fit oublier son rêve d'humaniste), — et la place encore si grande accordée à l'imitation, aux savants emprunts, aux souvenirs livresques, — et l'indécision même de sa forme métrique (alternance du décasyllabe et de l'alexandrin). Par tous ces caractères, les *Antiquitez de Rome*, sont une œuvre de transition, qui conduira tout naturellement le lecteur de la manière artificielle et laborieuse de l'*Olive* à la manière originale et vraiment franche des *Regrets*.

De ces *Antiquitez de Rome*, ainsi que je l'ai déjà dit¹, on possède, pour l'année 1558, deux éditions, ou plutôt deux tirages qu'aucun bibliographe, à ma connaissance, n'a jamais distingués l'un de l'autre. Les deux volumes offrent aux yeux le

1. *Avertissement* du t. I, p. viii.

même aspect typographique ; le nombre des pages est le même, et le contenu de ces pages de tout point identique ; enfin, ils se terminent par le même privilège. Rien ne permet de prime abord de faire entre eux la différence. Toutefois, lorsqu'on regarde de plus près, une humble virgule placée après *Rome*, dans le feuillet de titre, éveille l'attention : et de fait, si, mis en défiance par cette virgule, on compare les deux textes, on ne tarde pas à s'apercevoir que l'un des deux corrige un certain nombre de graphies données par l'autre. Que l'initiateur en soit le poète, devenu plus exigeant en matière d'impression, ou simplement son imprimeur, Federic Morel, très soucieux, comme on sait ¹, de correction typographique, toujours est-il que ce tirage *revu*, qui servit de modèle aux autres éditions, était celui qui s'imposait à notre choix, et c'est en effet celui dont on trouvera plus loin le texte.

Pour les *Regrets*, comme pour les *Antiquitez*, il existe deux tirages de l'édition originale, publiés la même année 1558 par le même imprimeur Federic Morel. Le premier tirage présente une double particularité : 1^o au r^o du 4^e feuillet non chiffré, après la dédicace à d'Avanson, une liste en trois lignes de *Faultes à corriger* (ces fautes, et d'autres non signalées, ont disparu dans le second tirage) ; 2^o malgré la mention portée au bas du titre : *Avec privilege du Roy*, le volume est sans privilège (le second tirage en offre un, tout à la fin, signé Duthier).

Les exemplaires qui représentent ce premier tirage des *Regrets* doivent être aujourd'hui assez rares. J'en connais trois : l'un à la Bibliothèque Nationale, les deux autres aux Bibliothèques de Reims et de Rouen. L'exemplaire de Paris, qui figurait au catalogue de la Bibliothèque du Roi sous la cote Y. 4593, est maintenant à la Réserve, Ye. 410. Peut-être est-il unique en son genre : outre la liste d'errata et l'absence de privilège, il présente en effet un troisième caractère qu'on ne retrouve ni dans celui de Reims ni dans celui de Rouen ² : c'est entre les feuillets

1. Cf. J. Dumoulin, *Vie et œuvres de Frédéric Morel, imprimeur à Paris depuis 1557 jusqu'à 1583*. Paris, Picard, 1901, in-8^o.

2. Communications de MM. Jadart, conservateur de la Bibl. de Reims,

chiffrés 26 et 27, l'insertion d'un carton de 2 feuillets non chiffrés, contenant le texte imprimé de huit sonnets qui ne figurent, que l'on sache, dans aucune autre édition du xv^e siècle. La liberté de quelques-uns de ces sonnets explique suffisamment que l'auteur ne les ait introduits par cet ingénieux procédé que dans un nombre assez restreint d'exemplaires privilégiés ¹.

L'ancien et très rare volume de la Bibliothèque du Roi resta longtemps, ce semble, sans être feuilleté, ou du moins sans que personne y remarquât ce qui lui donnait tout son prix. C'est Liseux le premier, en 1876, qui eut le bonheur de la découverte : il publia, d'après l'exemplaire « royal », une élégante et, somme toute, assez correcte édition des *Regrets*, en insérant à leur place, sous les nos cv à cxii, les huit sonnets donnés par le carton ². Mais s'il eut le mérite, suivant son expression, d'« offrir aux curieux le régal de ces médisances réservées » d'après le seul texte *imprimé* que l'on en connaisse aujourd'hui, toutefois, il eut tort de croire qu'il faisait au public une révélation et lui servait de l'inédit. Ces huit sonnets étaient depuis longtemps connus par une copie manuscrite datant du xvii^e siècle, copie que renfermait, à la Bibliothèque Nationale, un volume du fonds de Mesmes jadis coté 7237². Signalés en 1848 par Paulin Paris ³, ils avaient été, dès mars 1849, publiés — d'ailleurs assez inexac-tement — par Anatole de Montaiglon, qui les avait mis en valeur par un judicieux commentaire ⁴, et reproduits en 1867

et Loriquet, directeur des Bibl. de Rouen, que je remercie de leur obligeance.

1. Autre détail : dans le précieux volume de la Bibl. Nat., douze sonnets exactement portent des titres manuscrits qui en précisent le sujet. Ces courtes mentions sont d'une écriture qui ne paraît pas remonter au delà de la seconde moitié du xvii^e siècle. Pour être tout à fait complet, je les ai relevées dans l'appareil critique, en les signalant par cette indication : *Titre ms. (B. N. Rés. Y^e. 410)*.

2. *Les Regrets de Joachim du Bellay Angevin. Collationné sur la première édition (Paris, 1558)*. Paris, I. Liseux, 1876, 1 vol. in-18.

3. *Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, t. VII, p. 107.

4. *Huit sonnets de Joachim du Bellay, gentilhomme angevin, publiés pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale*. Paris, Guiraudet et Jouaust, mars 1849, in-8° de 19 pp. [extrait du journal *L'AMATEUR DE LIVRES* et tiré à 50 exemplaires].

par Marty-Laveaux, dans l'appendice du second volume de son édition des *Œuvres françaises de Joachim du Bellay*¹.

La copie qu'ont suivie mes deux prédécesseurs, et qu'on trouvera dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale² aujourd'hui coté fr. 884, ff. 268-269 [*Huict sonnetz de Joachim du Bellay qui ne sont point imprimez*], ne présente avec le texte imprimé, suivi par Liseux, que des différences de graphie tout à fait négligeables.

Il est naturel de penser que des sonnets comme ceux-là, communiqués par le poète à ses intimes et circulant sous le manteau, n'allaient pas sans provoquer un intérêt particulier, et que tous les amis qui avaient part à ce régal en prenaient volontiers des copies³. Beaucoup de ces copies sans doute se sont perdues avec le temps, mais il n'est pas téméraire de supposer que plusieurs ont dû subsister et gisent peut-être à cette heure dans quelque obscur recoin de bibliothèque ou d'archives, insoupçonnées grâce au silence des catalogues. Cette hypothèse n'a rien que de plausible, si l'on en juge par ce fait que diverses bibliothèques nous fournissent effectivement des copies manuscrites de certains sonnets des *Regrets*.

Personne, à mon escient, n'a jamais signalé que dans une édition du recueil d'Aubert conservée à la Bibliothèque Nationale (Réserve, Y^e. 1716), la partie des *Regrets*, datée de 1569, contient entre les ff. 29 et 30 une copie des mêmes sonnets CV-CXII, copie qui paraît bien remonter au XVI^e siècle, et qui, de toute façon, est antérieure à celle du manuscrit fr. 884.

Un autre manuscrit de la Bibliothèque Nationale⁴, fr. 1663 (anc. 7652^{3,3}_A, Colbert 2205), renferme aux ff. 73^{vo} et 118^{ro},

1. T. II, p. 526-530.

2. *Catalogue des manuscrits français*, ancien fonds, t. I, p. 150.

3. Déjà des copies couraient à Rome, à l'époque où l'auteur composait son ouvrage. Cf. ce qu'il écrit lui-même à ce sujet dans une lettre au cardinal du Bellay, 31 juillet 1559 (édit. de Nolhac, p. 43-44) : « Ung escrivain Breton, que de ce temps là je tenois avec moy, en faisoit des coppies secrettement, lesquelles (comme je decouvry depuys) il vendoit aux gentilzhommes François qui pour lors estoient à Romme... Or, estant de retour en France, je fus tout esbahy que j'en trouvé une infinité de coppies imprimées tant à Lyon que Paris. » — Sur Le Breton, cf. *Regrets*, LVIII.

4. *Catalogue des manuscrits français*, ancien fonds. t. I. p. 283.

d'une écriture du xvi^e siècle, une copie des sonnets LII et CVI qui nous apporte quelques variantes de texte.

A la Bibliothèque Nationale encore, un volume du fonds Dupuy qui provient d'Adrien de Thou ¹, n^o 736, ff. 235 v^o-236 r^o, contient sous ce titre : *Nouvelles de Ronime*, une copie (xvi^e siècle) des sonnets LXXXVI et CXIII. Un autre volume de la même collection ², n^o 415, f. 4 r^o, contient une copie (xviii^e siècle) du sonnet CXXXVI sur Genève. Une autre copie (xvi^e siècle) du même sonnet, antérieure à la précédente, se trouve au f. 335 r^o du manuscrit des Cinq cents de Colbert ³ coté 488.

Le manuscrit 5418 de la Bibliothèque de l' Arsenal ⁴, *Recueil Conrart*, t. IX, p. 361, sous ce titre : *Deux sonnets de Du Bellay non-imprimez*, donne encore une copie (xvii^e siècle) des deux sonnets CVI et CV.

Enfin, un manuscrit de la Bibliothèque de Soissons ⁵, n^o 199 (anc. 187), contient au f. 37 v^o, sous ce titre : *Sonnet du courtizan françois romanizé*, une seconde copie (xvi^e siècle) du sonnet LXXXVI.

J'ai confronté soigneusement toutes ces copies avec le texte de l'édition originale ; mais je n'ai pas cru nécessaire de consigner dans l'appareil critique des différences d'orthographe qui sont le fait des seuls copistes. J'ai borné ma tâche à relever dans les manuscrits tout ce qui était, non variante de graphie, mais variante de texte. Il se peut, en effet, sans qu'on puisse le démontrer, que, dans plusieurs cas, une variante de cette nature, donnée par un manuscrit du xvi^e siècle, représente un état antérieur à la rédaction définitive que fournissent les imprimés.

Même avec les leçons tirées des manuscrits, l'appareil critique du présent volume est moins développé que celui du premier. La raison en est simple : les diverses éditions données des *Regrets* et des *Antiquitez* de 1558 à 1568 l'ont toutes été par Federic Morel,

1. *Catalogue de la collection Dupuy*, t. II, p. 355 sqq.

2. *Catalogue de la collection Dupuy*, t. I, p. 376.

3. *Catalogue des manuscrits de la collection des Cinq cents de Colbert*, p. 290 sqq.

4. *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l' Arsenal*, t. V, p. 282.

5. *Catalogue des manuscrits des départements*, t. III, p. 124-125.

et, sans être toujours à l'abri du reproche, il apportait du moins à l'impression des livres un soin plus diligent, une méthode plus précise, une unité de vues plus grande qu'Arnoul l'Angelier ou Vincent Sertenas¹.

Si l'appareil critique est moins considérable, en revanche le commentaire, par la force des choses, a pris des proportions plus amples. Malgré notre ferme vouloir de le réduire au minimum, il a bien fallu cette fois en étendre un peu les limites.

D'abord, comme pour l'*Olive*, — et cela surtout a trait aux *Antiquitez de Rome*, — il était nécessaire d'indiquer les sources. Comme pour l'*Olive*, j'ai largement mis à profit les savants travaux de M. Joseph Vianey. Les notes de cette édition ne dispenseront pas de lire les deux pénétrantes études qu'il a naguère fait paraître dans le *Bulletin Italien*², et qu'il vient de refondre dans son nouvel ouvrage, si judicieux et si sagace, sur le *Pétrarquisme en France au xvi^e siècle*³.

Mais ce sont les *Regrets* principalement qui, pour être compris et goûtés du lecteur, exigeaient presque à chaque page un commentaire approprié. Cette œuvre, si peu livresque en comparaison des autres, d'une allure si personnelle, d'un tour si franc, baigne à tel point, si l'on peut ainsi dire, dans la réalité, que, pour la saisir dans toute sa vie, on ne saurait la détacher du milieu qui l'a vue naître. Comme toutes les œuvres issues des circonstances, elle est remplie d'allusions — historiques ou littéraires — à des hommes du temps, à des faits de l'époque, à des choses du jour. Je me suis efforcé, dans la mesure du possible, de pénétrer ces allusions. J'ai consulté les documents contemporains, les dépêches diplomatiques, les mémoires et les lettres, — et non pas toujours sans profit. J'ai de même tenté d'identifier les personnages auxquels du Bellay dédie ses sonnets. Si je n'ai pu réussir à porter partout la lumière, ce n'est pas faute d'avoir cherché. Mais il est des points qui résistent aux plus opiniâtres

1. Cf. *Deffence*, édit. crit., p. ix.

2. 1901, p. 187 : « les *Antiquitez de Rome*, leurs sources latines et italiennes » ; — 1904, p. 30 : « la part de l'imitation dans les *Regrets* ».

3. Montpellier, Coulet, 1909, in-8°, p. 317 sqq.

investigations, et l'on sait de resté qu'en toutes choses les efforts les plus méritoires ne sont pas par là même assurés du succès. Déjà les amis du poète, à propos des *Regrets*, se plaignaient de ne pas tout saisir dans ses vers. Le chancelier François Olivier écrivait à Jean Morel d'Embrun : « Sunt in iis nonnulla quæ me fugiunt, quod scilicet res ipsas non capio ¹. » S'il en était ainsi dès 1558, faut-il nous étonner, à la distance où nous sommes, que bien des choses nous échappent ? Quelque bonne fortune, comme il en survient au hasard des recherches, éclaircira peut-être un jour ce qui reste obscur aujourd'hui. C'est mon souhait le plus sincère. Pour moi, j'avoue sans fausse honte qu'il est certains détails que je n'ai pu élucider, — et cela, malgré le concours si diligent et si actif que m'ont prêté, dans plusieurs cas, MM. Émile Picot, Ferdinand Brunot, Henri Hauvette, Paul Laumonier, d'autres encore, dont on connaît la minutieuse érudition et l'inépuisable obligeance.

Quoi qu'il en soit, le désir de faciliter, à quiconque l'entreprendra, la lecture des *Regrets*, excusera, s'il est besoin d'excuse, l'abondance d'un commentaire que suffirait à justifier l'exceptionnelle valeur de l'œuvre. Aussi bien me suis-je attaché strictement à garder toujours à ce commentaire, comme au reste de l'édition, le caractère d'objectivité que réclame et qu'impose la méthode historique ².

*
**

J'ai peu de chose à dire sur la seconde partie de ce volume. Conformément au plan fixé dès le principe ³, elle comprend tous les sonnets dont la publication est postérieure à la mort du poète. Dans ce compartiment spécial, voici l'ordre que j'ai suivi.

1. En tête des *Poemata* de 1558, f. 2 r^o. — Cf. *Lettres de Joachim du Bellay*, édit. de Nollhac, p. 66.

2. Pour le détail des questions, d'ordre historique ou littéraire, se rattachant aux œuvres contenues dans ce volume, v. notre étude sur *Joachim du Bellay* (1900). 2^e part., chap. I, II, III, IV, V, VI, IX.

3. *Avertissement* du t. I, p. IX.

J'ai cru devoir placer en tête, en les détachant de la masse, cinq *Sonnets liminaires*. Ceux-là ont bien paru du vivant de l'auteur, mais non pas dans ses œuvres : il faut les chercher dans l'œuvre d'amis, dont ils célèbrent la valeur sur le mode dithyrambique si cher au xvi^e siècle, et l'éditeur de 1568, Guillaume Aubert, qui devait les connaître, mais qui les regardait sans doute comme inséparables de l'œuvre célébrée, n'a pas jugé bon de les recueillir.

Tous les autres sonnets sont *posthumes*. Ce sont d'abord les *Sonnets à la Roynie de Navarre*, Jeanne d'Albret, avec les réponses de la reine, poésies de jeunesse, raffinées et précieuses, très médiocres de part et d'autre, mais qui sont un curieux témoignage des compliments qu'échangeait à la cour de France, vers 1550, une princesse bel esprit avec un bel esprit poète. — Puis viennent les *Amours*, composés seulement en 1559, par un retour assez fâcheux à l'inspiration de l'*Olive*. — Enfin, le volume se termine par les *Sonnets divers*. Ces sonnets, au nombre de cinquante-deux, Aubert les a distribués très capricieusement dans les diverses parties de son édition collective : c'est tout au plus si, en deux endroits de son 5^e fascicule (*Divers Poèmes*), sous les titres courants de *Recueil de sonnets* (ff. 44-49) et d'*Epitaphes* (ff. 59-60), il a groupé vingt-trois, puis six de ces sonnets. J'ai jugé qu'il y avait lieu de les réunir et de les classer. Le meilleur classement eût été sans nul doute le classement chronologique. Mais à mon vif regret je n'y pouvais songer : pour la plupart de ces sonnets, rien ne permet de préciser la date de composition. Force était donc de se rabattre sur un autre mode de classement. Celui qui m'a paru le plus « rationnel », c'est — sans trop m'écarter de l'ordre d'Aubert — de grouper ces sonnets d'après la nature des sujets traités et la qualité des destinataires. Après un sonnet qui sert de préface (s. 1), j'ai placé les sonnets qui ont un caractère *autobiographique* (départ de France, voyage en Italie, séjour à Rome) et sont en quelque sorte des sonnets *personnels* (s. 11-xv) : ceux-là du moins, on peut les dater de façon à peu près exacte, et partant les disposer selon l'ordre chronologique. Ensuite, j'ai placé les sonnets *officiels* (s. xvi-xxiv), dédiés aux

puissants de la Cour. Un sonnet *du Parlement de Paris* (s. xxv) est l'introduction toute naturelle des sonnets dédiés aux *parlementaires* (s. xxvi-xxxii). De ce monde du Parlement, où du Bellay comptait des protecteurs et des amis, on passe de plain-pied au cercle de ses *intimes* : douze sonnets (s. xxxiii-xliv), la plupart écrits sur un ton d'affectueux enthousiasme, nous le montrent dans son commerce avec ses amis Du-Val ou Morel, ses compagnons de la Pléiade, d'autres lettrés de son époque. Et le recueil se clôt par huit sonnets *funèbres* (s. xlv-lii), consacrés à pleurer des morts héroïques.

*
*
*

Avec ce tome II, nous en avons fini des sonnets de J. du Bellay. Désormais, c'est le tour des *Poésies lyriques*. Toutefois, pour être complet, donnons en terminant la liste des quelques sonnets isolés qui n'ont pas trouvé place dans nos deux premiers fascicules, parce qu'ils font partie intégrante d'ouvrages ou de recueils dont il n'y avait pas lieu de les détacher :

— un sonnet *A l'ambicieux & avare ennemy des bonnes lettres*, à la fin de la *Deffence* (édit. crit., p. 343) ;

— un sonnet à *Salmon Macrin*, dans les *Inventions* de 1552 ;

— un sonnet dans les *Jeux Rustiques* (1558), traduction en vers rapportés d'un *vœu rustique* de Naugerius ;

— un sonnet en tête du *Discours au Roy sur la trefve de l'an m.d.lv* (1558) ;

— un sonnet à la fin de l'*Epithalame sur le mariage de Philibert Emanuel* (1559) ;

— trois sonnets à la fin des *Inscriptions* qui font suite à l'*Entreprise du Roy-Dauphin* (1559) ;

— un sonnet-dédicace au cardinal de Lorraine, en tête du *Discours au Roy sur le fait de ses quatre estats* (posthume).

On trouvera ces sonnets à leur place dans les volumes suivants.

Paris, février 1909.

ADDITION AU TOME I

Dans un article sur « un ancien exemplaire de Joachim du Bellay », qu'a publié la *Revue des Bibliothèques*, 1909, p. 154, j'ai décrit, d'après un volume entré récemment (février 1909) à la Bibliothèque de la Sorbonne, un livret de 24 feuillets non chiffrés, qu'il faut considérer comme un complément de l'*Olive* de 1554, et qui contient l'*Anterotique* et les *Vers Lyriques*. Il n'est donc pas exact, comme je l'avais avancé t. I, p. 126, que l'édition de 1549 ait été pour l'*Anterotique* « la seule édition donnée du vivant de l'auteur ». Voici les variantes, purement graphiques, que fournit du poème en question ce livret de 1554, qui devrait être désigné par la lettre B, les textes B, C, D devenant par là même C, D, E.

9. au [aux] — 13. petitz bouz — 15. joue — 16. bordees — 23. couchee — 28. au ventre, — 46. aboys — 70. condamnee — 90. fouetz — 97. envoy' — 98. chevezu — 101. cheveulx — 101. delié — 102. lié — 113. beauz — 141. melodieuz — 146. vatee — 163. au [aux] — 169. edentee — 170. chantee — 179. au [aux] — 181. approcher — 188. enroué — 191. Idee — 192. guydee — 195. mouelles — 208. Schyite
